



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

S/15693
8 avril 1983

APR 11 1983

ORIGINAL : FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 8 AVRIL 1983 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'au moment même où le Conseil de sécurité examinait la plainte du Tchad contre l'occupation d'une partie importante du territoire tchadien par la Libye, des avions libyens survolaient régulièrement la préfecture du Kanem, en particulier les sous-préfectures de Mao et de Noukou. Ces deux localités sont situées à proximité de l'ancienne piste de ravitaillement des troupes libyennes. Ces actions de provocation et d'intimidation se poursuivent. Comme on peut le constater, l'objectif de la Libye n'est pas seulement le Tibesti. En effet, faisant fi des efforts que déploie le Conseil de sécurité pour rechercher un règlement pacifique de notre différend avec la Libye, le gouvernement de ce pays accentue son agression contre le Tchad. Ces actes d'agression viennent s'ajouter à ceux perpétrés par le Gouvernement libyen dans les régions de Faya, Fada et Ounianga, au nord du pays.

Le Gouvernement tchadien proteste avec véhémence contre ces agissements de la Libye qui mettent en danger la paix et la sécurité dans la région et violent d'ores et déjà la lettre et l'esprit de la Déclaration adoptée par les membres du Conseil qui demande "instamment aux deux parties de s'abstenir de toute action qui risquerait d'aggraver la situation actuelle".

Je vous serais obligé de faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ramadane BARMA